

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

**VENDREDI 18 NOVEMBRE 2016**

Étaient présents : JM. SCHIBER - C. TARY - JP. CREUSOT - B. SAUVAGE - ML. HAAZ - L. LAMAY - B. FOLLEY - R. DEVOILLE - L. PORTA - C. FIEUTELOT - A. KEUSCH - M. PERNOT - P. VALLI - JM. JAVAUX

Absent excusé : C. CLEMENCELLE (pouvoir à L. PORTA)

Secrétaire de séance : Mme Lucie LAMAY

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

## **I Communication**

Le Maire fait état des principales réunions qui se sont tenues au cours de la période d'octobre et novembre au sein de la commune et dans les environs de l'agglomération.

## **II Affouage 2016 - 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir pris acte des inscriptions à l'affouage, décide à l'unanimité :  
- d'arrêter la liste des affouagistes au nombre de 30.

Vote : 15 pour

## **III Assiettes et destination des coupes - exercice 2017-2018**

Le Conseil Municipal approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2017-2018 dans les parcelles n° 31 - 32 et 33.

Vote : 15 pour

## **IV SIED 70 : adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies**

Après une lecture de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté, le conseil municipal, à la majorité, a décidé d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés et d'autoriser l'adhésion de la Commune de Frotey-lès-Vesoul en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

Vote : 14 pour - 1 abstention (Mr CREUSOT)

## **V Acquisition de terrains : désignation d'un représentant de la commune**

En vue de l'acquisition des terrains appartenant à Monsieur LOCATELLI Marc cadastrés section ZC n°7 et 12, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Christophe TARY comme représentant de la Commune de Frotey-lès-Vesoul pour signer l'acte administratif correspondant.

Vote : 15 pour

## **VI Aménagement de la RN 19 : promesse de vente en faveur de la DREAL**

Après avoir étudié la proposition émise par la DREAL 70 concernant l'achat d'un terrain situé dans le projet d'aménagement de la RN19 en 2X2 voies pour une superficie de 378 m<sup>2</sup>, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre ce terrain au prix global de 117.18 euros.

Vote : 15 pour

## **II CAV : présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur sa gestion**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes retraçant la gestion de la Communauté d'Agglomération de Vesoul pour les exercices 2010 et suivants.

Vote : 15 pour

## **VII EAU 2017 : fixation du prix du m<sup>3</sup>**

L'équilibre du budget eau fixe l'abonnement à 15 € par semestre soit 30 € pour l'année et le prix du m<sup>3</sup> à 2 € sur lequel s'ajoute la taxe de l'Agence de l'eau pour la pollution (0.29 €), ce qui porte le prix du m<sup>3</sup> à 2.29 €.

Pour information, la redevance unique d'assainissement désormais compétence de la CAV est composée d'une part variable de 1,82 € le m<sup>3</sup> et une part fixe de 20.86 €.

La taxe de l'Agence de l'Eau afférente à la modernisation des réseaux de collecte est 0,155 €/ m<sup>3</sup>

Vote : 15 pour

## **IX Redevance d'occupation du domaine public pour 2017**

La redevance annuelle concernant le commerce ambulante est fixée à 60 euros pour 2017.

Vote : 15 pour

## **X CDG 70 : contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel**

Le Conseil décide d'accepter la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS pour une durée du contrat de 4 ans avec une date d'effet au 01 janvier 2017 pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés ou non affiliés à la C.N.R.A.C.L. et d'autoriser le Maire à signer tous les documents, certificats d'adhésion et convention résultant du contrat groupe.

Vote : 14 pour – 1 abstention (Mr PERNOT)

## **XI Projet d'extension/rénovation du centre périscolaire**

Après avoir longuement débattu sur la réalisation du projet d'extension/rénovation du centre périscolaire, le conseil municipal a décidé, par vote à bulletin secret, d'émettre un avis défavorable à la faisabilité d'un tel investissement.

Vote : 7 pour – 8 contre

## **XII Décisions modificatives**

Des opérations comptables ont été effectuées afin de procéder au règlement de factures dans le budget communal.

Vote : 15 pour

La séance est levée à 23 h 05.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 22 novembre 2016.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

